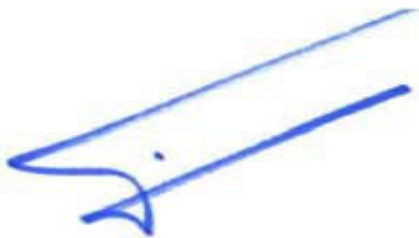


PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU GART 2021

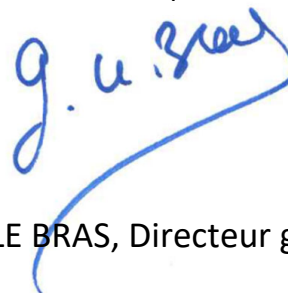
L'Assemblée générale du GART s'est réunie le 27 septembre 2021 à Toulouse en présence de 47 élus titulaires et suppléants représentant, en tenant compte des pouvoirs 112 Autorités organisatrices adhérentes au GART. Ont été adoptés les points suivants :

- Rapport moral du président, résolution approuvée à l'unanimité
- Rapport financier du trésorier avec affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2020 d'un montant de 52 321 € au compte de report à nouveau, résolution approuvée à l'unanimité
- Résolution financière approuvée à l'unanimité % et actant :
 - Le maintien du montant de la cotisation à 0,05 € par habitant
 - Le maintien du plancher de cotisation à 1100 €
 - Le maintien du plafond à :
 - 33 000 € pour les agglomérations
 - 16 500 € pour les AO2 (dont certains départements exerçant la compétence transports par délégation de la région)
 - 55 000 € pour les régions
 - 60 000 € pour Ile-de-France Mobilité (Ex STIF)
 - Stabilité de la cotisation des syndicats mixtes SRU



Louis NEGRE, Président du GART

Fait à Paris, le 27 septembre 2021



Guy LE BRAS, Directeur général du GART